

régions bilingues ne seraient pas constituées en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve et je voudrais demander au premier ministre s'il ne songerait pas à adopter d'autres normes, afin que des régions bilingues soient constituées dans ces deux provinces qui sont situées aux extrémités du Canada?

M. l'Orateur: La question posée par l'honorable député est de nature beaucoup trop générale et je ne crois pas qu'elle puisse être posée à ce moment-ci. Il pourrait l'inscrire au *Feuilleton*.

[Traduction]

LES CÉRÉALES

LA DISPONIBILITÉ DES PORTS DE L'EST

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. La prochaine fois qu'il donnera un exposé de la situation des exportations de grains à Vancouver, voudrait-il communiquer les derniers chiffres et prévisions pour les ports de l'Est, surtout ceux de Saint-Jean et d'Halifax, étant donné que ces ports sont fins prêts et—parole d'honneur—ne sont pas embouteillés?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 23 janvier, de la motion de l'honorable M. Turner (Ottawa-Carleton) tendant à la deuxième lecture et au renvoi au comité de la justice et des questions juridiques du bill n° C-150, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction, et à modifier en conséquence la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le Tarif des douanes et la loi sur la défense nationale.

● (11.50 a.m.)

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, le Parlement canadien est aujourd'hui saisi d'un projet de loi qui vise à apporter au Code criminel des amendements qui concernent la moralité et le comportement personnel et privé des individus.

La presse, en général, semble s'être préoccupée des problèmes moraux et sexuels et de [M. Fortin.]

ceux qui étaient discutés et étudiés avec la plus grande discrétion.

Il existe aujourd'hui une vague de passion pour l'exhibitionnisme et l'affichage des obscénités en public. Je lisais, hier, dans un journal, un article au sujet duquel je me demande s'il nous est nécessaire, au Canada, d'apporter les amendements suggérés par le ministre de la Justice (M. Turner). J'aimerais citer cet article, intitulé:

Les homosexuels hollandais manifestent... paisiblement.

Quelque cent homosexuels et lesbiennes ont bruyamment manifesté, hier, devant le parlement de La Haye en Hollande, en signe de protestation contre une loi du pays rendant passibles de quatre ans de prison les relations entre adultes du même sexe.

Voici que la Hollande, un pays où règne la culture, dont les connaissances sont reconnues dans le monde entier, rend passibles de quatre ans d'emprisonnement les relations entre adultes du même sexe, alors qu'on voudrait légaliser cette façon d'agir, au Canada.

Je me demande si ce n'est pas ce manque de sérieux qu'apporte le droit ou le pouvoir d'amender le Code criminel, car on pouvait aussi lire, à la fin de l'article:

Les adeptes... du troisième sexe distribuèrent aux membres du parlement...

...de Hollande,...

... des petits cœurs en sucre portant des slogans tels que: «amour», «bon baiser», etc.

Lorsque nous constatons dans l'amendement au Code criminel la possibilité de légaliser ces choses au Canada, nous, du Ralliement créditiste, nous y opposons et je voudrais dire au ministre de la Justice que le député conservateur progressiste de Calgary-Nord (M. Woolliams) a bien fait de présenter son amendement, car il a éveillé l'opinion publique, qui devenait apathique. Le ministre désirait, me semble-t-il, scinder le bill omnibus. Au fait, l'amendement du député de Calgary-Nord le suggérait, puisqu'on pouvait y lire:

a) se déférant à l'avortement;

Le gouvernement aurait dû présenter un bill à ce sujet.

b) se référant à l'homosexualité et à la grossière indécence;

Cet amendement ne devrait pas être inclus dans le bill omnibus. On aurait dû proposer une mesure séparée.

c) se référant à la loterie et au pari;

A mon sens, ces sujets auraient dû faire l'objet d'un projet de loi.

La prise de conscience de tous les députés, grâce à un vote libre, comme nous le récla-